

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

Convocations adressées le 25 juin 2018

ORDRE DU JOUR

- *Convention éclairage public sur la place de l'Eglise avec le SDEY*
- *Convention assainissement pour le lotissement avec la 3CVT*
- *Convention ACTES avec la préfecture (dématérialisation)*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-huit et le lundi deux juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : M. Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoints ;
Mmes Bernadette BARBIER, Isabelle DOMINJON, Monique OTTELET;
Mrs Bernard DEVELEY, Pascal FEVRE, Erich MANACH

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA PLACE DE L'EGLISE AVEC LE SDEY

Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal les conventions proposées par le SDEY. Après délibération, le Conseil Municipal propose une nouvelle convention comprenant :

- *2 points d'éclairage haut : un localisé au fond du parking et un point lumineux latéral.*
- *2 bornes aux abords de l'entrée de l'église*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette nouvelle convention

CONVENTION ASSAINISSEMENT POUR LE LOTISSEMENT AVEC LA 3CVT

Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention établie par la 3CVT pour l'extension de l'assainissement pour le futur lotissement. Les extensions sont à la charge de l'aménageur donc à la charge de la commune. Après délibération, le Conseil Municipal adopte la convention.

CONVENTION @CTES avec la Préfecture :

Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention établie par la Préfecture de l'Yonne pour une durée d'un an reconductible pour la transmission électronique des délibérations et des arrêtés via la plateforme E – Bourgogne. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la convention.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le :

*** Convention d'avant-projet pour extension basse tension / éclairage : Le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'avant-projet pour le lotissement qui est d'un forfait de 500 €. Le Conseil Municipal accepte la convention.*

Préfecture le :

** **Convention d'implantation d'une antenne relais Orange** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la convention pour l'implantation de l'antenne au lieu-dit « les Joncs » sur la parcelle ZI 66, pour une emprise de 33m² et d'une antenne de 25 m de haut. Le Conseil Municipal accepte la convention.

** **SIVOS** : Le Maire fait part au Conseil Municipal des échanges lors de la réunion du SIVOS et de l'échange entre le Conseil Municipal de Ligny en présence des représentants de Méré et Varennes (Maires et Adjoints). Compte tenu de la situation au SIVOS, le Maire propose au Conseil Municipal de surseoir à l'aménagement des sanitaires handicapés de l'école de Varennes.

Préfecture le :

** **Travaux stade** : Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux effectués au stade. Le Conseil Municipal vote à la majorité une subvention exceptionnelle pour aider l'USV à l'achat d'un système d'arrosage d'un montant de 500.- €.

Préfecture le :

** **Don** : Le Conseil Municipal accepte un don de 520.- €.

** **Tournée de pain** : Le Maire informe le Conseil Municipal du changement de boulanger pour la tournée de pain. La boulangerie PICHARD de Ligny cesse de proposer ce service. La boulangerie FOURNIER de Maligny prend le relais à l'essai pour l'été.

La séance a été levée à 22h06.

Varennes, le 4 juillet 2018